



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 RUE DE MONTREUIL 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

Paris, le 14 Septembre 2010

Madame la députée, Monsieur le député,

Vous allez devoir vous exprimer au cours du vote solennel prévu ce mercredi 15 septembre sur le projet du gouvernement en matière de « retraites » puis, dans les semaines qui suivront, sur les dispositions de la loi de finances.

Le projet de réforme des retraites suscite de vifs mécontentements et une très forte opposition qui ne sont pas seulement le fruit du monde du travail, mais également d'une très grande partie de nos concitoyens (retraités, jeunes...) ; les journées de grèves et de manifestations de mai, juin et septembre l'ont largement démontré.

Durant les débats sur les retraites, menés sur une période très (trop) courte, il a été clairement posé que le financement du système de retraites relevait de la question, centrale dans cette période, de la répartition des richesses. Cette répartition n'est en effet pas seulement le fait de la distribution primaire des revenus et des patrimoines mais aussi de la redistribution fiscale et sociale.

Or, s'agissant de la redistribution fiscale et sociale qui permet au pacte social de « faire sens », la tendance est nette : la redistribution est de moins en moins marquée, ce qui contribue à alimenter les inégalités économiques (les inégalités de revenus et de patrimoines) et sociales (soit les différentes facettes des inégalités) et à déliter le pacte social.

Ainsi que cela a été maintes fois dit, le report de l'âge légal de départ à la retraite, combiné au maintien de la décote, alors que le taux d'emploi des plus de 55 ans s'élève péniblement à 38%, que le chômage et la précarité sont une réalité pour des millions de ménages et que l'entrée dans le monde du travail est souvent tardive, débouchera mécaniquement sur une baisse des pensions. C'est du reste ce qu'enseignent les conclusions empiriques tirées des réformes de 1993 et de 2003.

Le gouvernement prétend sauver le système par répartition. Mais en réalité, personne n'est dupe : cette baisse vise à créer les conditions du développement des systèmes d'épargne retraite auxquels seuls les plus aisés pourront accéder, sans garantie toutefois sur le niveau des pensions que la capitalisation pourra procurer ainsi que la crise l'a montré avec l'effondrement des fonds de pension. Pour notre organisation, en matière de « retraites », une répartition des richesses plus juste socialement et plus efficace économiquement suppose de ne pas allonger la durée de cotisation ni de reporter l'âge légal de départ à la retraite, cela passe en revanche par une meilleure répartition des gains de productivité, par une véritable politique de l'emploi, par l'abandon de la décote...

La fiscalité joue également un rôle important dans la répartition des richesses. En la matière, il a désormais été démontré que les baisses du taux du barème de l'impôt sur le revenu et la multiplication des mesures fiscales dérogatoires (qui mitent les assiettes de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt de solidarité sur la fortune...) n'avaient pas eu d'incidence positive sur le plan économique et qu'elles ont opéré un basculement fiscal au détriment des « bases immobilières » (l'immense majorité des ménages, des retraités et des petites et moyennes entreprises). Au contraire, une bonne partie de la dette publique provient de ces allègements fiscaux : nous avons ainsi calculé que le coût cumulé des baisses générales des taux du barème de l'impôt sur le revenu intervenues ces dix dernières années s'élève à plus de 100 milliards d'euros. Et encore ne parle-t-on pas ici des autres impôts, des mesures touchant à l'assiette... Un constat s'impose : c'est aujourd'hui la collectivité qui paie cette dette, celle-ci ne procédant pas d'un dérapage des dépenses publiques.

Dans un contexte où la dette publique atteint un niveau exceptionnel, les choix de ces prochaines semaines s'annoncent donc cruciaux. Créer les conditions d'une baisse des pensions, ce que porte le projet de « réforme », et ne pas inverser la tendance fiscale de ces dix dernières années, consistant à baisser massivement les impôts directs, serait tout à la fois profondément injuste sur le plan social et contreproductif sur le plan économique. En effet, une telle orientation, qui se traduirait par une dégradation sans précédent de la situation économique des classes moyennes et modestes, aggraverait les inégalités et grèverait l'activité économique. Pour tout dire, elle serait illégitime.

Première organisation syndicale de la Direction générale des Finances Publiques, l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires s'adresse à vous dans le prolongement des organisations syndicales interprofessionnelles pour porter la question spécifique de la répartition des richesses, une question qui relève directement de notre champ professionnel et qui traduit un véritable choix de société.

Madame la députée, Monsieur le député, vous avez été élu(e), vous êtes donc titulaire de la souveraineté populaire. Vous avez le pouvoir de vous prononcer contre une telle orientation et de commencer par voter contre le projet gouvernemental de réforme des retraites et de voter une loi de finances juste, en rupture avec les choix fiscaux passés, qui soit à la hauteur des enjeux sociaux et économiques du moment.

Veillez agréer, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires
Le secrétaire général, Laurent Gathier*